

Les récidivistes autochtones

Une étude comparative récemment menée au Canada sur les récidivistes autochtones et les non-récidivistes autochtones a révélé que les récidivistes autochtones étaient considérablement plus susceptibles d'avoir été incarcérés tôt dans leur vie et d'avoir été sous le coup d'une peine d'emprisonnement pour introduction par effraction au moment de leur mise en liberté. De plus, les récidivistes étaient considérablement plus jeunes lorsqu'un premier jugement de condamnation a été rendu contre eux, comparativement aux délinquants autochtones qui ne récidivent pas.

Les données socio-démographiques et les antécédents criminels de quelque 3 000 détenus sous juridiction fédérale libérés en 1983-1984 ont été extraits d'une base de données du gouvernement fédéral. Les chercheurs disposaient d'information sur la récidive (définie comme l'état d'un délinquant sous le coup d'une première condamnation définitive qui commet un acte criminel qui lui vaut d'être frappé d'une peine privative de liberté) pour les trois années suivant la mise en liberté des délinquants.

Les chercheurs avaient de l'information sur 282 délinquants autochtones âgés en moyenne, au moment de leur incarcération dans un établissement fédéral, de 26,7 ans. Seulement 8 p. 100 d'entre eux étaient des délinquants primaires et seulement 16 p. 100 se trouvaient incarcérés pour la première fois dans un pénitencier. La plupart des délinquants étaient des Autochtones inscrits et non inscrits, 28,4 p. 100 étaient des Métis et 4,6 p. 100 étaient des Inuit.

Avant d'être mis en liberté conditionnelle totale ou en liberté surveillée, la plupart des délinquants purgeaient une peine d'emprisonnement pour avoir commis des infractions contre les biens, soit pratiquement le tiers (31,6 p. 100) pour introduction par effraction et environ le quart (26,2 p. 100) pour d'autres crimes contre les biens. Résultats Les deux tiers (66 p. 100) des sujets de l'échantillon ont récidivé.

Quoique les chercheurs se soient penchés sur une trentaine de variables pour en étudier le rapport avec la récidive, au bout du compte, seulement cinq d'entre elles ont semblé avoir une valeur marquée comme facteurs de prédiction: la nature de l'infraction (plus précisément l'introduction par effraction), les condamnations antérieures, les incarcérations antérieures, l'âge lors de la première condamnation et la durée de la peine.

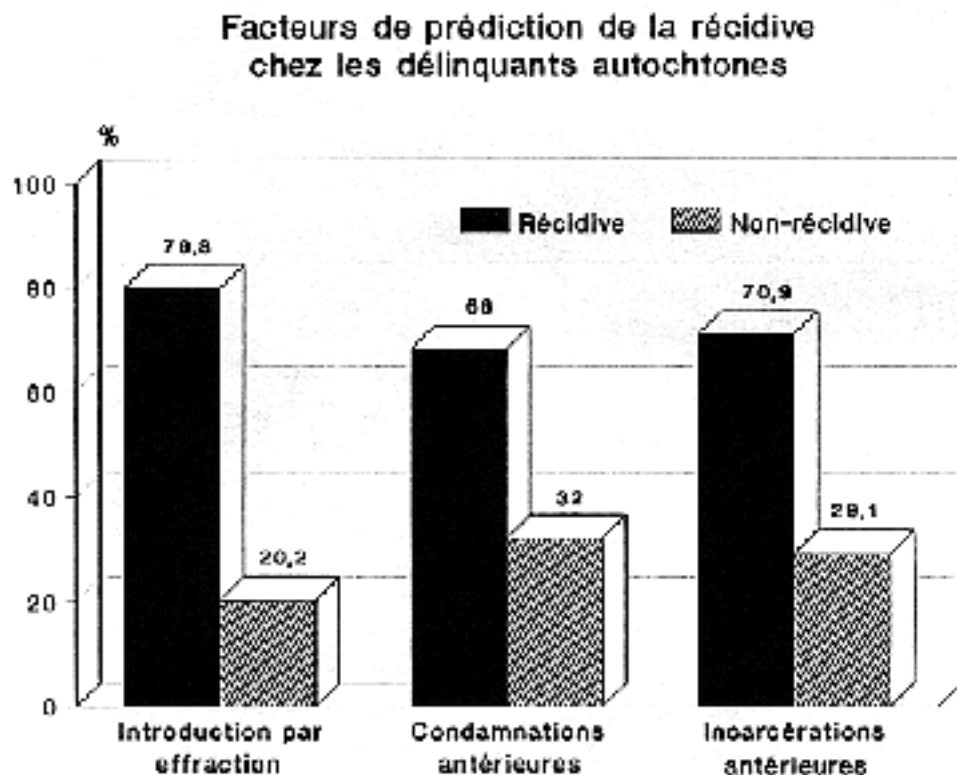
Une étude plus détaillée a révélé que la durée de la peine était nettement moins importante, comme facteur de prédiction, que la première analyse ne l'avait montré. D'une part, cette variable dépend en grande partie de la nature de l'infraction (dans ce cas, introduction par effraction). D'autre part, même si la durée moyenne de la peine dans l'ensemble de l'échantillon était de 41,8 mois, la peine imposée à chaque délinquant variait considérablement (moyennant une déviation standard de 39,7 mois). De plus, il est possible qu'il y ait eu, parmi les sujets de l'échantillon, des détenus qui avaient été libérés puis réincarcérés après qu'ils aient violé les conditions de leur mise en liberté. Le cas échéant, on n'aurait pas consigné une nouvelle durée de la peine lors de la réincarcération de ces délinquants, ce qui fausse le calcul de la durée moyenne de la peine de l'ensemble de l'échantillon.

Les récidivistes avaient en moyenne 17,8 ans lors de leur première condamnation alors que les non-

récidivistes en avaient 19,5. Cette différence a une signification statistique.

La figure montre le pourcentage de récidivistes autochtones qui étaient incarcérés pour une infraction d'introduction par effraction et qui avaient des condamnations et des incarcérations antérieures à leur dossier.

Figure 1



Une analyse plus poussée a permis de ramener à trois variables les facteurs les plus fiables de prédiction de la récidive. Il s'agit, en ordre de fiabilité de prédiction, des incarcérations antérieures, d'une infraction d'introduction par effraction et de l'âge lors de la première condamnation. Par contre, ces variables ne sont pas assez fiables pour être employées à des fins décisionnelles en matière de libération conditionnelle.

Ces conclusions concordent dans l'ensemble avec celles d'études antérieures sur la récidive chez les détenus non autochtones ainsi qu'avec celles sur la récidive et les différents régimes de libération. Les trois quarts (74,9 p. 100) des délinquants autochtones mis en liberté surveillée ont récidivé comparativement à un tiers (32,8 p. 100) de ceux ayant bénéficié de la libération conditionnelle totale.

Le recoupement des résultats de cette étude et d'autres études consacrées aux délinquants non autochtones ne réduit pas l'importance des facteurs qui sont caractéristiques des détenus autochtones; il indique simplement qu'il ne faut pas négliger les résultats de la recherche sur des groupes de délinquants non autochtones.

Pratiquement toutes les variables extraites de la base de données utilisée dans le cadre de cette étude sont

historiques, c'est-à-dire statiques. Les études qui s'attachent aux antécédents criminels donnent lieu à de l'information dont l'utilité pratique est limitée. Si les trois ou quatre variables qui, d'après cette étude, sont utiles aux fins de prédiction de la récidive étaient utilisées pour prendre des décisions en matière de libération conditionnelle, le taux d'erreur serait trop élevé. Pour en améliorer la précision, il faut composer avec des facteurs de risque dynamiques, par exemple en obtenant de l'information comme des données sur l'emploi ou sur la consommation individuelle d'alcool ou de drogue. De plus, comme la plupart des délinquants font l'objet d'une surveillance quelconque une fois libérés, si les surveillants avaient connaissance des caractéristiques dynamiques qui permettent de prévoir le risque, ils pourraient prendre des mesures d'intervention qui suffiraient à réduire considérablement la probabilité de récidive.

Bonta (J.), Lipinski (S.) et Martin (M.), «The Characteristics of Aboriginal Recidivists», *Canadian Journal of Criminology*, juillet-octobre 1992, p. 517-521.